DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE CASTELMAUROU

Lotissement "Le Verger"

PLAN DE VENTE ET DE BORNAGE

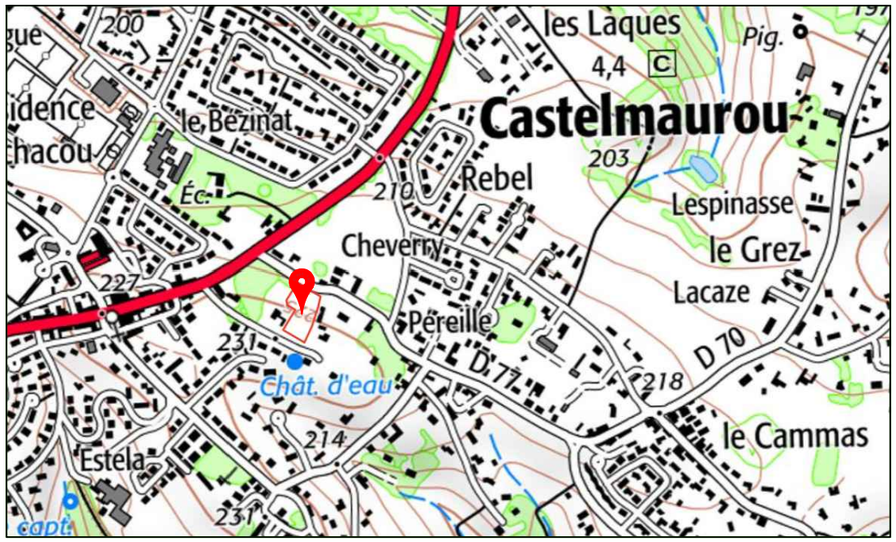

PLAN DE SITUATION — SANS ECHELLE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL — ECHELLE :1/2000

TABLEAU DES COORDONNEES DU PERIMETRE		
SOMMET	X	Y
510	1582024.81	2276272.51
511	1582014.63	2276256.70
530	1582043.01	2276238.43
106	1582045.69	2276243.79
503	1582050.37	2276256.06

Lot n°3 - Surface = 607m²

Section AI - Parcelle n°576

0 2.5 12.5 m

ECHELLE: 1/250

NOTA: Système de coordonnées RGF93 - CC43
Le nivellement est rattaché au N.G.F.
et représente le terrain naturel avant travaux

PLAN PROVISOIRE

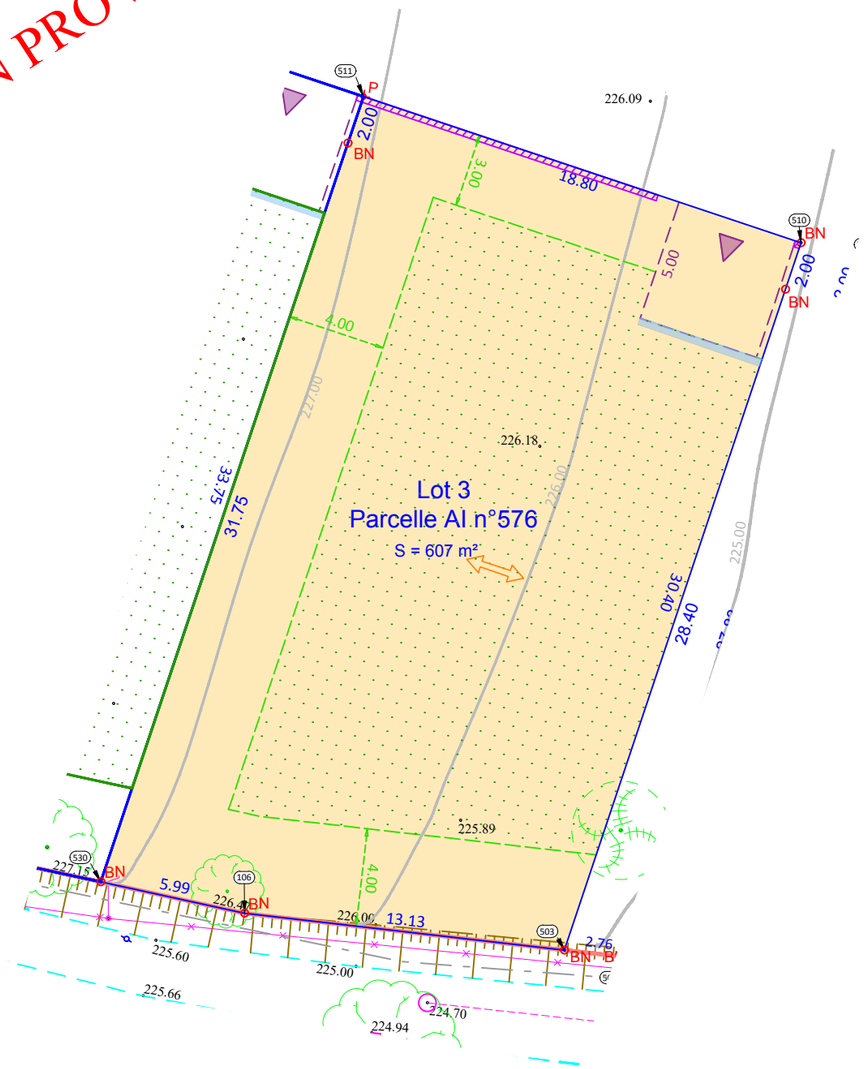

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

SCP OLIVIER CAZAUX
SUCCESSEUR DE JEAN LACAZE
GÉOMÈTRE-EXPERT FONCIER
EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE TOULOUSE
14, Allées Paul Sabatier - 31000 TOULOUSE
Tél: 05 34 255 790 e-mail: olivier.cazaux@cazaux-geometre.fr
Permanence le Mardi : 5, Avenue Augustin Malroux - 81500 LAVAUR
Permanence le Jeudi : 1, Rue de la Brèche - 31380 MONTASTRUC-LA-C.

Maître d'Ouvrage:

LES PARCS AMENAGEUR
2, Boulevard d'Arcole
31000 TOULOUSE

Dossier: 250093 | VENTE LOT 3 | 29/01/2026 | *DOCUMENT A3*

LEGENDE:

- Clôture légère
- Mur
- Mur bahut
- Bâtiment
- Fossé, Talus
- Courbe de niveau
- Arbre existant

Les limites de propriété sont matérialisées sur le terrain par des bornes, clous d'arpentage ou marques de peinture

- Limite de propriété
- BE Borne Existante
- BN Borne Nouvelle
- MP Marque Peinture
- CA Clou d'Arpentage

- Clôture sur rue réalisée par le lotisseur

Règles de construction:

- Alignement des bâtiments obligatoire
- Accès au lot avec aire de stationnement à réaliser par l'acquéreur en béton balayé
- Zone d'implantation des constructions
- Direction du faîtage

Nota: Ce plan n'a pas pour objet de relater les règles de constructions pour cela se référer au règlement du lotissement pièces PA10